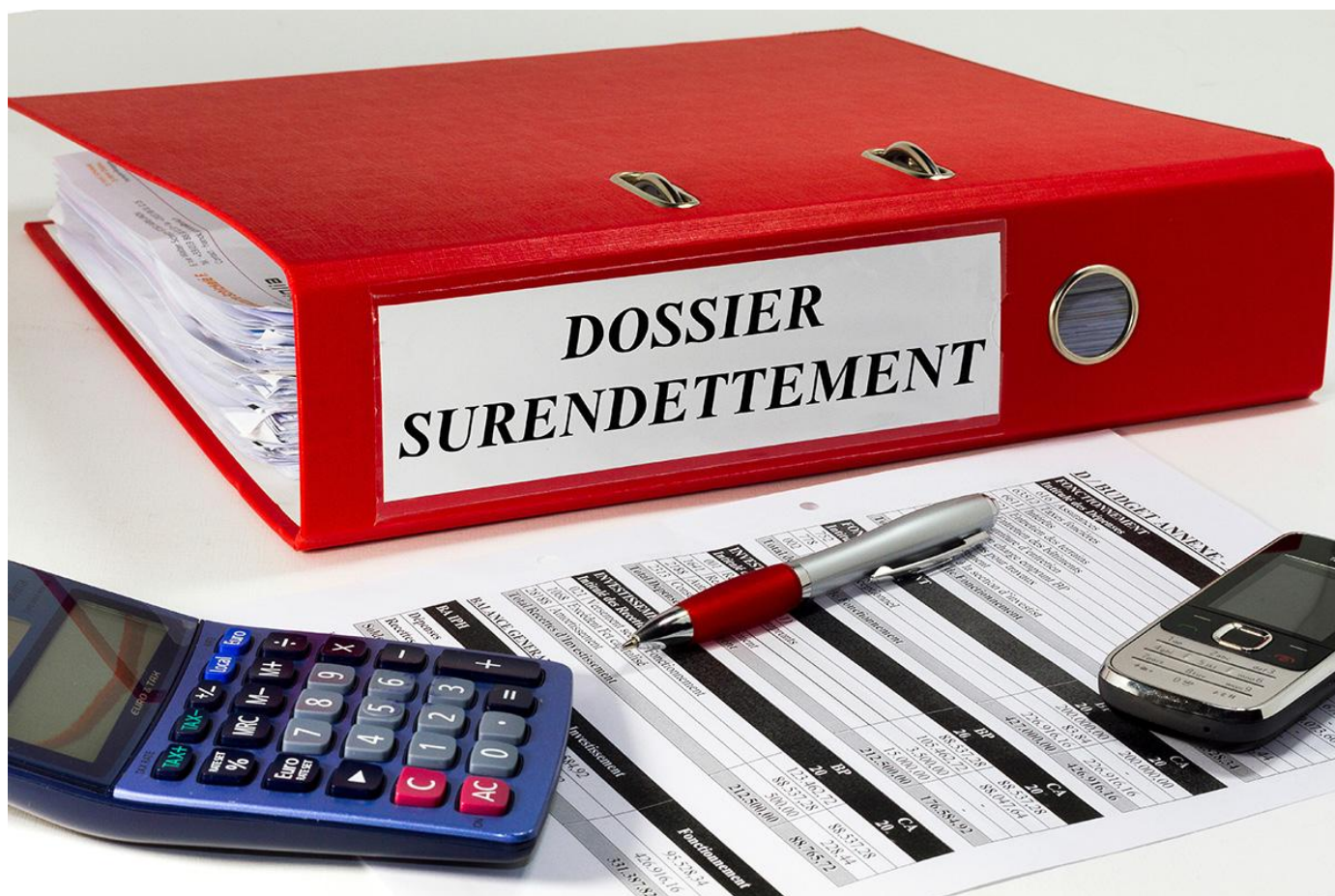


Surendettement : les femmes et les personnes seules toujours surreprésentées en 2022

La Banque de France a publié, le 6 février 2023, son enquête annuelle sur le surendettement des ménages en 2022. Le nombre de dossiers déposés en 2022 continue de baisser (-7%). Toutefois, le surendettement touche, une nouvelle fois, plus spécifiquement les femmes et les adultes "isolés".

Publié le 8 février 2023



113 081 dossiers de surendettement ont été déposés en 2022, soit une baisse de 7% par rapport à 2021. Outre la baisse exceptionnelle en 2020 (-24%), la diminution des demandes est une tendance observée depuis plusieurs années (-9% par an en moyenne entre 2014 et 2019).

L'endettement des ménages représente **4,3 milliards d'euros en 2022** (-12% en un an). C'est l'un des principaux enseignements de l'**enquête sur le surendettement des ménages en 2022 publiée par la Banque de France** (<https://particuliers.banque-france.fr/enquete-typologique-sur-le-surendettement-des-menages-en-2022>).

Dans 57% des cas, la personne lance une **procédure de surendettement** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N99>) pour la première fois.

Vulnérabilités et revenus modestes

Le **surendettement** concerne des **personnes vulnérables** (fragilité individuelle, familiale, sociale ou économique) mais aussi les ménages ayant des ressources modestes. Les **femmes** sont plus particulièrement touchées par le surendettement (plus de 55%) : elles perçoivent souvent des rémunérations inférieures à celles des hommes et sont plus fréquemment en situation de famille monoparentale.

Globalement, les personnes les plus exposées au surendettement présentent certaines caractéristiques :

un **niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté** (61% des dossiers) : plus des deux tiers des ménages surendettés ont un niveau de vie inférieur au **SMIC** net ;

aucune capacité de remboursement (50% des ménages) ;

une personne sur quatre est au chômage ;

les employés (31%), ouvriers (22%) et "*autres personnes sans activité professionnelle*" (28%) sont largement surreprésentés ;

83% sont âgées de 25 à 54 ans ;

les trois quarts des ménages sont locataires ;

56% sont séparées, célibataires ou veuves.

Les **Hauts-de-France**, certaines zones de Normandie, du Grand Est, de Nouvelle-Aquitaine et le centre de la France sont les **territoires parmi les plus touchés par le surendettement des particuliers**.

Augmentation des dettes de charges courantes

L'évolution du taux de surendettement dépend du type de dettes, précise l'enquête de la Banque de France :

les dettes immobilières reculent (de 31,5% à 29%) ;

les dettes à la consommation progressent très légèrement (38,2%) ;

les dettes de charges courantes et les autres dettes augmentent de deux points (32,8%) : les dettes de logement constituent presque la moitié de l'encours (318 millions d'euros) et sont présentes dans 49% des dossiers, les dettes fiscales constituent 28 % de l'encours (181 millions d'euros) et sont présentes dans 22% des dossiers et les dettes d'énergie et de communication (13% de l'encours) concernent près d'un dossier sur deux.

"*Plus le niveau de vie des ménages surendettés est faible, plus la part des arriérés de charges courantes, hors dettes fiscales, dans leur endettement est importante*", souligne l'enquête.

Abonnez-vous à nos lettres d'information

Votre adresse électronique (ex. : nom@domaine.fr)

S'abonner

En renseignant votre adresse électronique, vous acceptez de recevoir nos actualités par courriel. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment à l'aide des liens de désinscription ou en nous contactant.

Suivez nous sur les réseaux sociaux